

Le sous-ministre

Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements d'enseignement universitaire,  
Mesdames les dirigeantes et Messieurs les dirigeants des établissements  
d'enseignement collégial,

Le 20 août dernier, je vous transmettais une lettre dans laquelle je vous rappelais les directives ministérielles et les consignes de la Direction générale de la santé publique (DGSP) dont vous devez tenir compte dans votre planification de la rentrée d'automne 2020. Certaines réponses à des préoccupations qui ont été portées à l'attention du Ministère, notamment en ce qui a trait à la vie étudiante et aux étudiants internationaux, y figuraient également.

Pour faire suite à cette communication, je souhaitais apporter certaines précisions et vous transmettre les documents suivants :

- le plan de la rentrée pour l'automne 2020 (document mis à jour);
- l'aide-mémoire pour l'élaboration d'un protocole d'urgence (document mis à jour);
- une affichette pour le traitement des cas de COVID-19 (nouveau document).

Vous trouverez les documents joints à la présente lettre.

#### *Plan de la rentrée*

Le plan de la rentrée pour l'automne 2020 a été mis à jour afin qu'il tienne compte des plus récentes consignes de la DGSP. Les ajouts effectués sont soulignés afin d'être facilement repérables et complètent les directives ministérielles émises en juin dernier, dont les grandes lignes demeurent toutefois inchangées.

#### *Protocole d'urgence*

L'aide-mémoire pour l'élaboration d'un protocole d'urgence a été mis à jour en tenant compte exclusivement des besoins des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, les principales directives transmises le 17 juin dernier demeurent identiques et devront être intégrées dans chacun des protocoles d'urgence élaborés par les collèges et par les universités. Nous vous rappelons que ces derniers doivent être transmis au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 15 septembre 2020, par courriel, à l'adresse [daei@education.gouv.qc.ca](mailto:daei@education.gouv.qc.ca). Le Ministère vérifiera la présence

... 2

d'éléments-clés concernant les thèmes abordés dans l'aide-mémoire et effectuera un suivi auprès des établissements dont le protocole nécessite des précisions, le cas échéant.

À noter que les établissements qui ont déjà transmis leur protocole d'urgence à l'adresse [protocoleurgence@education.gouv.qc.ca](mailto:protocoleurgence@education.gouv.qc.ca) n'ont pas à le transmettre de nouveau.

#### *Affichette pour le traitement des cas de COVID-19*

Plusieurs partenaires du réseau de l'enseignement supérieur ont fait part au Ministère de leurs préoccupations quant à la gestion des personnes symptomatiques ou infectées dans leur communauté. Afin de soutenir les établissements en ce sens, le Ministère a développé un outil, sous forme d'affichette, qui précise les étapes à suivre dans de telles situations. Le contenu de cette affichette, que vous pouvez compléter et utiliser si vous le souhaitez, a été approuvé par la DGSP. Au besoin, vous pourrez également y apposer le logo de votre établissement et y ajouter des précisions, dont les coordonnées de la personne à contacter si un membre de la communauté collégiale ou universitaire présente des symptômes liés à la COVID-19. Le Ministère demande tout de même à chaque établissement de poursuivre sa collaboration avec sa direction régionale de santé publique.

#### *Rappel des directives de la DGSP lors des activités d'accueil et d'intégration*

Dans le contexte de la rentrée et des activités d'accueil et d'intégration qui en découlent, le Ministère souhaite vous rappeler l'importance d'être particulièrement vigilant afin de vous assurer du respect des directives de la santé publique lors de ces activités et, ainsi, qu'un environnement sécuritaire continue d'être offert à l'ensemble des membres de votre communauté.

Dans sa communication du 20 août dernier, le Ministère vous a demandé de surseoir à la pratique des initiations au trimestre d'automne 2020 lorsque le maintien de la distanciation physique ou le port du masque ou du couvre-visage ne peuvent être garantis tout au long de l'évènement.

Votre mobilisation est nécessaire pour vous assurer du respect des directives de la santé publique par les représentants étudiants de votre établissement. Nous vous demandons de sensibiliser votre communauté étudiante, notamment par l'entremise des regroupements étudiants présents au sein de votre établissement, au respect de ces directives lors des activités d'initiations, même si ces dernières ne se déroulent pas sur votre campus. Le Ministère a également sollicité la collaboration des trois grandes

fédérations étudiantes (Fédération étudiante collégiale du Québec, Union étudiante du Québec et Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente) pour qu'elles contribuent elles aussi à sensibiliser les étudiantes et les étudiants du Québec au respect des directives de la santé publique.

Au nom du ministère de l'Enseignement supérieur, je tiens à réitérer ma confiance en la capacité de notre réseau à offrir à la communauté étudiante une rentrée automnale à la hauteur de ses attentes et de ses aspirations.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Bernard Matte

p. j. 3